ADo-MP/Philippeville, **le** 26 février 2016

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du 23 février 2016

Compte rendu

Présents

CLDR (18) : André Bodson, Bourgmestre, Sophie Goffinet, Cécile Hancart, Anita Lepape, Michèle Mabille, Martine Neles, Paulette Pierard, Dominique Moroni, Cédric Anbergen, Frédéric Baelen, Jules D'Alvise, Christian Dominique, Francis Fortemaison, Pierre Monnoyer, Jean-Baptiste Van Achter, Claude Pirotte, Hanzel Van Muylder, Jean-Philippe Dave.

FRW (animation et secrétariat) : Alain Domer, Murielle Pestiaux.

Administration communale de Floreffe : Pierre Lemoine, Conseiller en Environnement-Personne Relais ODR.

Office du Tourisme : Jean-Philippe Dave.

Excusés (8): Philippe Vautard, Frédéric Jeandrain, Etienne De Dorlodot, François-Xavier Carlier, Michel Barbier, Marc Remy, Jean-Claude Dubuisson, Françoise Delstanche.

Points à l'ordre du jour : rappel par A. Domer.

- **Approbation du CR de la CLDR du 15/12/2015**
- **Validation de la FP actualisée pour la « création d'une maison de village à Franière »**
- **« Rénover la Salle du cercle St-Joseph à Soye » - Proposition d'activer la FP – Décision de principe**
- **FP consacrée à la « mise en valeur des patrimoines bâti, paysager et naturel » - Démonstration de la Bibliothèque virtuelle du patrimoine Andennais à découvrir sur le site http://www.bibliotheca-andana.be**
- **Informations :**
  - **Avancement du projet de rénovation du Centre de Floreffe**
  - **Projet « vélo » de l'Office du Tourisme – Mise en perspective avec notre FP « Promouvoir les atouts du vélo »**

Annexes :

- Fiche projet « Création d'une Maison de Village à Franière », modifiée.

- Fiche Projet « Rénovation de la Salle du Cercle Saint-Joseph à Soye », modifiée.

0. Introduction de la séance

Monsieur Bodson, Bourgmestre et Président de la CLDR accueille les participants.

Présentation Power Point FRW/Alain Domer.

1. Approbation du CR du 15/12/2015

Approbation du compte rendu de la CLDR du 15 décembre 2015 sans aucune remarque.

2. Validation de la Fiche Projet actualisée pour la « création d'une maison de village à Franière »

Les participants disposent de quelques minutes pour une lecture rapide de la fiche projet remise en séance par Pierre Lemoine.

Présentation de la Fiche Projet par P. Lemoine et explications complémentaires :
Localisation : plein cœur de Franière, proche du Centre Culturel et de la future crèche.
Description du projet :

- Lieu de rencontre convivial.
- Lieu pour les activités des associations locales (+ stockage matériel).
- Développer les liens sociaux, intergénérationnels et de solidarité par des activités diverses.
- Créer un poumon vert et un pôle socioculturel attractif.

Destination du rez-de-chaussée :

- Salle de réunions ou ateliers
- Cuisine pour mise en œuvre de projets du PCS (ateliers cuisine, …).
- Local informatique : initiation pour les aînés, espace public numérique.
  NB : Le matériel pour 'initiation des aînés est actuellement hébergé à la Croix Rouge.

Remarques des participants par rapport au projet

- Impact positif sur la mobilité
- Etonnement par rapport au prix élevé des travaux (500 000 €).
  La construction d'un nouveau bâtiment ne serait-elle pas plus pertinente ? Au vu du prix, faut-il vraiment envisager des travaux d'aménagement de l'étage ?

P. Lemoine explique que l'architecte s'est basée, pour faire ses calculs, sur des prix forfaitaires selon les types de surfaces. Le projet doit être retravaillé, affiné au niveau de l'estimation, des choix techniques, des finitions, … C'est tout l'intérêt de la convention-faisabilité qui permettra à un auteur de projet de proposer un projet abouti, estimé avec précision.

Proposition : les abords de la maison pourraient être aménagés pour y créer un jardin partagé.
Question : comment et par qui sera gérée la maison de village ?
P. Lemoine mentionne l'existence des associations locales, forces vives de l'entité qui pourraient garantir la bonne gestion de l'occupation du bâtiment (convetion). En tout

cas, l'idée est que la gestion quotidienne ne soit pas assurée par les services communaux.
Un participant se propose d'assurer le gardiennage (rires).
Question : pourrait-on abandonner le projet s'il s'avère trop coûteux ?
Alain Domer répond par l'affirmative mais signale que si une Commune ne concrétise pas un projet ayant bénéficié d'une convention-faisabilité, elle perd normalement les 5% de subvention liée à la convention-faisabilité.

- **Modifications à apporter à la fiche** :
  - **Page 4/Dernier paragraphe** :

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- ***« Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir un <u>maximum</u> d'activités » :*** **intitulé à changer, car** ***en contradiction avec la limitation des nuisances.***

- **1ère page de la fiche**
  Changer la couleur bleue, qui ne rend pas le texte très lisible.

Pierre Lemoine signale que la FP modifiée en fonction des remarques des participants leur sera transmise en même temps que le compte rendu de la CLDR de ce jour.

Validation de la Fiche projet par la CLDR

La fiche projet relative à la « **Création d'une Maison de village à Franière** » actuelle est validée par les membres présents sous réserve des 2 modifications mentionnées ci-dessus.
Les membres estiment que ce projet peut faire l'objet d'une demande de convention-faisabilité.

<u>Précisions apportées par Monsieur le Bourgmestre</u>

M. le Bourgmestre signale que cette maison a été acquise par la Commune en vue de la rénover et la réaffecter en Maison de village.
Des travaux de mise en conformité sont en cours actuellement afin de permettre l'occupation du rez-de-chaussée rapidement et ainsi éviter que le bâtiment ne continue de se dégrader jusqu'aux travaux futurs d'aménagement de l'étage.

Alain Domer précise pour information aux membres que la 1ère étape est de demander une convention-faisabilité au Ministre DR. La Commune pourra alors bénéficier d'une provision de 5% du montant de la subvention pour les frais d'étude. La provision de 5% pourra être versée après approbation du projet définitif.
La 2ème étape consistera à demander une convention-réalisation pour les travaux en tant que tels.
Le délai entre la convention-faisabilité et le dépôt du dossier « projet définitif » à l'Administration (DGO3) pour l'obtention de la convention-réalisation est de 18 mois maximum.

3. <u>« Rénover la Salle du cercle St-Joseph à Soye » - Proposition d'activer la FP – Décision de principe</u>

<u>Présentation par la FRW</u>
La Commune n'est pas propriétaire du bâtiment mais dispose d'un bail emphytéotique.

Alain Domer précise qu'il s'agit ici de la même procédure que pour la FP de maison de village de Franière. Une convention-faisabilité peut être demandée.

Activation de la Fiche Projet par la CLDR

Les membres décident d'activer la FP sous réserve de la modification suivante :
Prévoir un paragraphe reprenant les honoraires de l'architecte.

Les membres estiment que ce projet peut faire l'objet d'une demande de convention-faisabilité.

Débat sur le choix du ou des projets à demander en convention-faisabilité

Pierre Lemoine signale que les 2 projets sont menés de front mais qu'il serait peut-être opportun de faire un choix, dès à présent, sur le projet à demander en priorité en convention-faisabilité.

Alain Domer précise que le budget annuel Développement Rural est actuellement de ± 12 000 000€ et que le Ministre ne saurait sans doute satisfaire à toutes les demandes, au vu des nombreuses communes en développement rural.

Pour M. le Bourgmestre, la rénovation de la salle du cercle Saint-Joseph à Soye est une demande des habitants qui date d'il y a 4 ans. Les habitants de Soye ne disposent plus d'aucun local de rencontres.
Le réaménagement sera lourd car tout est à refaire hormis la toiture.

Les habitants de Franière, quant à eux, disposent actuellement d'une autre salle et ne sont donc pas complètement démunis.

Les membres de la CLDR pensent que donner la priorité à la **<u>rénovation du Cercle Saint-Joseph à Soye</u>** permettra au projet de « Maison de village de Franière » d'encore avantageusement « mûrir ».

4. <u>FP consacrée à la « mise en valeur des patrimoines bâti, paysager et naturel » - Démonstration de la Bibliothèque virtuelle du patrimoine Andennais à découvrir sur le site http://www.bibliotheca-andana.be</u>

<u>Démonstration en ligne du site Bibliotheca Andana par A. Domer</u>.
Informations données par M. le Bourgmestre

- Andenne est la 1ère commune qui a mis en ligne les registres de l'état civil.

- Floreffe travaille avec les Archives de l'Etat à Namur qui dispose de toutes les archives communales. Ces archives sont consultables.

Concernant le projet de bibliothèque numérique de Floreffe :
Un informaticien de la commune sera mis à contribution pour la création du site.
Un scanner adapté sera acquis cette année pour scanner les documents dont ceux que les citoyens apporteront. Pour ce faire, des volontaires bénévoles sont recherchés.

5. Informations

- **Avancement du projet de rénovation du Centre de Floreffe**

Explications données par Pierre Lemoine :
Une réunion technique a eu lieu il y a 3 semaines afin de préparer la présentation du projet d'aménagement au Comité d'accompagnement qui se déroulera le 2 mars prochain en présence de 2 représentants de la CLDR, Hanzel Van Muylder et Sophie Goffinet.
Suite aux propositions et remarques qui seront faites à cette réunion, le projet sera présenté le 15 mars aux membres de la CLDR, de la CCATM, du Conseil Communal et aux représentants des commerçants.

Explications et précisions données par M. le bourgmestre :
Le choix s'est porté sur les Bureaux d'Etude Buur et Greisch pour la réalisation de l'étude du projet d'aménagement du Centre de Floreffe.
L'aménagement est prévu en 3 phases :
- Place Roi Baudouin, rues Emile Romedenne et des Déportés
- Rues A. Renard et C. Giroul
- Une partie de la rue du Séminaire, Place de Soviret et rue J. Piret

Décision a été prise d'arrêter le périmètre à hauteur du petit porche en face de l'ancien Presbytère.
Les câbles électriques seront souterrains du pied de l'Abbaye vers le Colombier (car peu d'habitations). Pour le reste des rues, afin d'éviter les frais liés au changement de point d'arrivée électrique dans les habitations, les câbles passeront discrètement en façade des constructions.
Priorité sera donnée à la sécurité et donc aux piétons.
Sur suggestion du Bureau Buur, il est nécessaire de régler en priorité le problème des impétrants.
L'objectif de cet aménagement est de garder un centre commercial attractif et vivant.
Le choix des types de revêtement est en cours de réflexion : propositions :
- Tarmac pour la voirie
- Briques pour les trottoirs
- Pierre pour les espaces « place ».

- **Projet « vélo » de l'Office du Tourisme – Mise en perspective avec notre FP « Promouvoir les atouts du vélo »**

Présentation succincte par Monsieur Jean-Philippe Dave, Administrateur délégué de l'Office du Tourisme :

Il s'agit de répondre à l'appel à projet du Ministre R. Collin dans le cadre de « l'année du vélo ».
Le projet consiste en l'achat de 6 vélos électriques, d'un parking pour vélos et d'un abri fermé.
Intervention RW : 30 000 €. Intervention Commune : 10 000 €.
Ce projet sera mis en relation avec le futur aménagement situé près de la halte fluviale à Floreffe, comprenant l'aménagement d'une zone de Motor Homes, lavage-réparation-gonflage des vélos, une aire de convivialité.

6. <u>Divers</u>

Pas de point « Divers ».

7. <u>Clôture de la CLDR par M. le Bourgmestre</u>

Monsieur le Bourgmestre donne quelques précisions sur les dossiers en cours et notamment,
- L'aménagement du parc « Le Colombier »
- La remise en état des murs (classés) de la berge de retenue de l'étang du Colombier.
- La remise en valeur de la Sambre, au niveau de la halte fluviale (aire de convivialité, aire de motor-homes, …).

Mot de la fin de Monsieur le Bourgmestre suivi d'un verre de la convivialité.

<u>Prochaines réunions</u> :

- Le 14 mars : 1ère réunion du groupe de travail « patrimoine » qui débattra du projet de création d'une bibliothèque numérique (Maison Communale – 19h30)
- Le 15 mars : réunion « avant-projet » sur le réaménagement de Floreffe avec la CLDR, la CCATM, le Conseil Communal et les représentants des commerçants (Maison Communale – 19h30).

Pour le Bureau Régional ESEM,
Alain Domer, Responsable

Murielle Pestiaux, Agent Administratif